

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- Procéder à l'acquisition de ces trois statues,
- Solliciter l'avis de la Commission Scientifique Régionale des Musées de France, selon la procédure légale,
- Solliciter auprès du Fond Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM) une subvention au meilleur taux, d'au moins 60 % du prix des trois statues, soit 54 000 € (cinquante-quatre mille euros),
- Solliciter toute autre aide publique ou privée permettant d'alléger la charge de la ville.

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

CONSIDÈRE l'intérêt de l'acquisition de ces trois statues pour le musée municipal.

AUTORISE leur acquisition au prix indiqué de 90 000 € et ordonne leur affectation aux collections du Musée Municipal, après avis de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimum de 54 000 €, auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM).

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter toute autre aide publique ou privée permettant d'alléger la charge de la ville.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches dans ce sens.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**